

Mairie de TOURNAVAUX
2, Place de la Mairie
08800



AVIS AUX HABITANTS

Suite aux fortes pluies survenues du 19 au 20 juin 2021
la Commune a été classée en état de catastrophe
naturelles pour coulées de boue.

Les victimes doivent déclarer les dégâts à leur assurance
pour faire jouer la garantie « Catastrophe naturelle »
au plus tard 10 jours suivant la publication de
l'Arrêté interministériel du 30 juin 2021 paru au
Journal Officiel du 02 juillet 2021

Le Maire
Luc LALLOUETTE

